Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/05/2025 - 8485 - 2012 B 00190 - 539 044 644 - A L'EAU PLOMBERIE

8485

N° 2065-SD
2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
12 MAI 2025

cerfa
N° 11084*24
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre date du service

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	**et clos le**	31/12/2022	**Régime simplifié d'imposition**	MSE
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				**Régime réel normal**	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL A L'EAU PLOMBERIE
GIRARD Elvis
0981329886

Adresse du siège social:

SIRET 5 3 9 0 4 4 6 4 4 0 0 0 2 6

Mél : aleauplomberie@bbox.fr

Adresse du principal établissement:

18 Boulevard de la paix
95800 CERGY

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: PLOMBERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal — Déficit: (1 748)

Bénéfice imposable à 15 %: 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: — **Tél:**

Nom et adresse du conseil: — **Tél:**

OGA/OMGA — **Viseur conventionné** — **(Cocher la case correspondante)**

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) — ***prestataire :***

Identité du déclarant:

Date: Lieu:

Qualité et nom du signataire: M GIRARD Elvis Gérant

Signature :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

N° 2065 *bis*-SD
2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]	c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d	
Montant des distributions autres que celles visées en a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]	e	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]	i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j	
Montant des revenus répartis [5]	*Total (a à h)*	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL: Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2023**

cerfa

N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	18 Boulevard de la paix 95800 CERGY	
SIRET	5 3 9 0 4 4 6 4 4 0 0 0 2 6	
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2	Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2022 Net 3
	Capital souscrit non appelé **TOTAL (I)**	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	968	AS 339	629
	Autres immobilisations corporelles	AT	25 375	AU 1 842	23 533
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	448	BI	448
	TOTAL (II)	BJ	26 791	BK 2 181	24 610
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	198	BY	198
	Autres créances (3)	BZ	1 619	CA	1 619
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	100 674	CG	100 674
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	2 379	CI	2 379
	TOTAL (III)	CJ	104 869	CK	104 869
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW			
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM			
	Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	131 660	1A 2 181	129 480

Renvois:(1) dont droit au bail :	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	448	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2023

BILAN - ACTIF

N° 2050

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : A L'EAU PLOMBERIE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
		Capital souscrit non appelé (I)		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	629	822
		Autres immobilisations corporelles	23 533	21 413
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
		Autres immobilisations financières	448	437
		TOTAL (II)	24 610	22 673
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		8 000
		Clients et comptes rattachés	198	9 000
		Autres créances	1 619	5 319
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement		
		Disponibilités	100 674	102 126
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance	2 379	1 300
		TOTAL (III)	104 869	125 745
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
		Primes de remboursement des obligations (V)		
		Écarts de conversion actif (VI)		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	129 480	148 418

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE		Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....2..000..)	DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	435
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	60 960
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 295
	Subventions d'investissement	DJ	2 000
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	72 689
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 073
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	19 120
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 203
	Dettes fiscales et sociales	DY	301
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	93
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	56 790
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	129 480
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	- Écart de réévaluation libre	1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	37 670
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2023

BILAN - PASSIF AVANT RÉPARTITION

N° 2051

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : A L'EAU PLOMBERIE

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	435	435
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	60 960	54 849
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 295	6 111
	Subventions d'investissement	2 000	
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	72 689	63 395
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	19 073	46 987
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 120	25 050
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 203	10 197
	Dettes fiscales et sociales	301	2 789
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	93	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	56 790	85 023
	Écarts de conversion passif **(V)**		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	129 480	148 418
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976) }		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	37 670	59 973
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A L'EAU PLOMBERIE** Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		1		2		3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK		KL	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions dont composants M2)	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels dont composants M3)	KS	968	KT		KU	
CORPORELLES – Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
CORPORELLES – Autres immo. corporelles	Matériel de transport *	KY	37 368	KZ		LA	24 136
CORPORELLES – Autres immo. corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	1 895
CORPORELLES – Autres immo. corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	38 335	LO		LP	26 031
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	437	1U		1V	11
	TOTAL IV	LQ	437	LR		LS	11
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	38 773	ØH		ØJ	26 041

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions: Par virement de poste à poste		Diminutions: Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES – Constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK	968	ML	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	38 023	MQ	23 481	MR	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 895	MU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	38 023	NH	26 343	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	448	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	448	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	38 023	ØL	26 791	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise SARL A L'EAU PLOMBERIE — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2022

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) [1]		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice: Montant des suppléments d'amortissement [2]	Au cours de l'exercice: Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés [3]	Montant cumulé à la fin de l'exercice [4]	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col .1– col. 2) – col. 5] [5]
		①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE	Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	145	QA	194	QB		QC	339
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	15 954	QI	6 711	QJ	20 989	QK	1 676
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	166	QN		QO	166
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	16 100	QV	7 070	QW	20 989	QX	2 181
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	16 100	ØP	7 070	ØQ	20 989	ØR	2 181

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW	**Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)**	NY	**Total général *non ventilé* (NW – NY)**	NZ

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦ **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **A L'EAU PLOMBERIE**

Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	Sur immobilisations - titres de participations	9U		9V		9W		9X	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Provisions inscrites au bilan

Extension 1

Provisions pour hausse des prix

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

Provisions inscrites au bilan

Extension 2

Autres provisions réglementées

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

Provisions inscrites au bilan

Extension 3

Provisions pour impôts

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

Provisions inscrites au bilan

Extension 4

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

Provisions inscrites au bilan

Extension 5

Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

Provisions inscrites au bilan

Extension 6

Autres provisions pour dépréciation

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A L'EAU PLOMBERIE** — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT 1	À 1 AN AU PLUS 2	À PLUS D'UN AN 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	448	UV 448	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	198	198	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 588	1 588	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	31	31	
Charges constatées d'avance		VS	2 379	2 379	
	TOTAUX	VT	4 644	VU 4 644	VV
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	À 1 an au plus 2	À plus d'1 an et 5 ans au plus 3	À plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	19 073	19 073		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 203	18 203		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	301	301		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	93	93		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	37 670	VZ 37 670		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	11 862	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	39 776			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE	Néant ☐*	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 2

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	7 295
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	7 295

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	9 043
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2	J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5	XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*)	PA		
		ZFU – TE (art. 44 *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD				
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II	XH	9 043

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI			
	Déficit (II moins I)			XJ	1 748
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	1 748

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Libellé	Montant

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Montant

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE				Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	1 748
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	1 748

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
	YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau n° 2058-A-SD :	↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A L'EAU PLOMBERIE** — Néant ☐*

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	54 849	Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
			- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 111	Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	60 960	(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l 'escompte et non échus		YS	
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	70 441
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	2 961
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage		YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	34 701
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD		ZJ	108 104
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE		YW	527
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	636
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD		YX	1 163
TVA	- Montant de la TVA collectée		YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *		ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI		RH	

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
		Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
		Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

2023

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : A L'EAU PLOMBERIE

			Exercice N	Exercice N -1
RENSEIGNEMENTS DIVERS				
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail mobilier		
		- Engagements de crédit-bail immobilier		
		- Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	70 441	53 697
		- Locations, charges locatives et de copropriété	2 961	1 158
		- Personnel extérieur à l'entreprise		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
		- Autres comptes	34 701	33 633
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	108 104	88 488
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	527	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	636	6
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	1 163	6
T.V.A.		- Montant de la T.V.A. collectée		
		- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		
DIVERS		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A L'EAU PLOMBERIE — Néant ☐ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,80%	Long terme : 0%	Plus-value taxable à 19% (1)
		7	8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée +						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C du CGI.

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

Libellé	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19%
	Court terme	Long terme			
		19%	15% ou 12,8%	0%	

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐ *

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre ☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE	Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE	Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2059-E-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SARL A L'EAU PLOMBERIE				Néant ☐ *
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Données en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	
- Dont apprentis	YF	
- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	246 728
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	246 728

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	106 859
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	97 552
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	204 413

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 – total 3)	OG	42 319

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	42 319

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE. cocher la case ci-contre	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	246 728	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	/ /	GZ / /		
Date de cessation	HR	/ /			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD **2023**

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1) Néant ☐*
1

Exercice clos le	31122022	N° SIRET	53904464400026
Dénomination de l'entreprise	A L'EAU PLOMBERIE		
Adresse (voie)	18 Boulevard de la paix		
Code postal	95800	Ville	CERGY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	98

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	GIRARD	Prénom(s)	ELVIS		
Nom marital		% de détention	98.00	Nb de parts ou actions	98		
Naissance : Date	18/02/1984	N° Département	88300	Commune	NEUFCHATEAU	Pays	FR
Adresse : N°	1	Voie	CHEMIN DU RU				
Code postal	95630	Commune	MERIEL	Pays	FR		

Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse : N°		Voie					
Code postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

*n°C.E.R.F.A – 14030*13*

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	SARL A L'EAU PLOMBERIE
Adresse	18 Boulevard de la paix
Code postal	95800
Ville	CERGY

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	53904464400026
Période référence	01/01/2022 31/12/2022
Date de cessation	/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	42 319	*case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD*

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence	A3	246 728	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
Chiffre d'affaires de référence groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A CERGY	SIGNATURE
DATE	M GIRARD Elvis Gérant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN	5	3	9	0	4	4	6	4	4

III. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8

SIREN	5	3	9	0	4	4	6	4	4

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune (2)	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	*20 à 50 ans*
Agencements et aménagements des constructions	*10 à 20 ans*
Installations techniques	*5 à 10 ans*
Matériels et outillage industriels	*5 à 10 ans*
Matériels de transport	*4 à 5 ans*

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Aucuns titres de placements

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il n'a notamment été constitué aucune provision au cours de l'exercice.

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 20 JUIN 2023

NOM	PRENOM	SIGNATURE
GIRARD	ELVIS	
DUHAMEL	MAGALIE	

SARL A L'EAU PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée au Capital de 3 880.00 €
Siège social : 18 Boulevard de la Paix
95800 CERGY
RCS PONTOISE 2012 B 00190
SIRET : 539 044 644 00026

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2022

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100	20 €
2- Parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Parts sociales remboursées Pensant l'exercice		
4- Parts sociales composant le Capital social en fin d'exercice	100	20 €
5- Apport en nature		1 880 €

SARL A L'EAU PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée au Capital de 3 880.00 €
Siège social : 18 Boulevard de la Paix
95800 CERGY
RCS PONTOISE 2012 B 00190
SIRET : 539 044 644 00026

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2023.

L'an deux mille-vingt-trois, le 20 juin à 9 heures, les associés de la société à responsabilité limitée A L'EAU PLOMBERIE., au capital de 2 000 €, dont le siège social est sis 18 Boulevard de la Paix – 95800 CERGY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 539 044 644, et à l'INSEE sous le numéro d'identité d'établissement SIRET 539 044 644 00026, ont tenu l'assemblée générale faisant l'objet du présent procès-verbal.

Sont présents :

Monsieur GIRARD Elvis, associé-gérant, propriétaire de 98 parts sociales ;
Mademoiselle DUHAMEL Magalie, associée, propriétaire de 2 parts sociales ;

L'assemblée est présidée par Monsieur GIRIARD Elvis.
Le Président constate que les associés présents représentent ensemble l'intégralité des parts sociales, et que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation.
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Rémunération de la gérance.
Quitus à donner à la gérance.
Affectation du résultat de l'exercice.

Différents échanges de vues interviennent, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'analyse de la situation faite par la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés approuvent le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et qui font ressortir un bénéfice de 7 295 € pour un total de bilan de 246 732 € et un total du compte de résultat de 265 604 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

MJ GE

TROISIEME RESOLUTION

Les associés approuvent la rémunération versée à la gérance durant l'exercice écoulé qui s'élève à Zéro euro.
Les associés donnent quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée par Mademoiselle DUHAMEL Magalie en sa qualité d'associée, Monsieur GIRARD Elvis ne prenant pas part au vote, en sa qualité de gérant.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 7 295 € au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée par les associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal visé par les associés et par la gérance.

SARL A L'EAU PLOMBERIE
Société à responsabilité limitée au Capital de 3 880.00 €
Siège social : 18 Boulevard de la Paix
95800 CERGY
RCS PONTOISE 2012 B 00190
SIRET : 539 044 644 00026

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Cher associé,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Je vous précise tout d'abord que les états financiers qui vont sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation usuellement utilisées, et ne comportent à ma connaissance, aucune modification de forme ou de présentation par rapport à ceux établis auparavant.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité réalisée au cours de l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 246 732 €, et par un bénéfice net comptable de 7 295 €.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives d'activité de notre société devraient s'améliorer pour l'exercice à venir.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice, susceptible d'influencer les comptes dudit exercice.

MA EG

Activité en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat et de distribution

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés, font ressortir un bénéfice de 7 295 €.

Je vous propose de l'affecter en report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende pendant l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que, vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

La gérance.